CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E35839** **VALABLE JUSQU'AU** **26/03/2027**

ÉDITÉ LE 09/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2002

Raison sociale : S.A.R.L. CMB

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 12/01/2005

Capital : 7 500

1605 RD 817
VILLA ALBINE
64270 PUYOO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU

Siret : 441 282 712 00021

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 7150093

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244.000/001 545328/48

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244.000/001 545328/48

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 59 38 74 68 **Fax :**

Portable : 06 25 36 79 73

Responsabilité légale :
BELLONCLE QUENTIN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : cmb-puyoo@orange.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 459 561 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3242	Étanchéité liquide (s.e.l.) (Technicité confirmée)	14	15/01/2026
6313	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité supérieure)	14	11/02/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/03/2026 16:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.